



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	Restor-A-finition
Autres moyens d'identification	Aucune.
Usage recommandé	Restaurateur en bois de finition
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	
Nom de la société	Howard Products Inc.
Adresse	560 Linne Road Paso Robles, CA 93446 États-Unis
Téléphone	1-805-227-1000
Courriel	Pas disponible.
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC: 1-800-424-9300
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 2
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Cancérogénicité	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2
	Danger par aspiration	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Liquide et vapeur très inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de prudence

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Porter des gants, vêtements de protection et équipement de protection des yeux. Se laver soigneusement après manipulation. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Intervention

En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Consulter un médecin en cas de malaise.

Stockage

Stocké dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Élimination	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Exempt - produit de consommation Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II). La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acétone		67-64-1	1 - 5*
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités		64742-54-7	30 - 60*
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	10 - 30*
Éthylbenzène		100-41-4	0.1 - 1*
Isopropanol		67-63-0	5 - 10*
Butanone		78-93-3	1 - 5*
Xylène		1330-20-7	1 - 5*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition *CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflement des yeux et une vision trouble. Les symptômes peuvent inclure des maux d'estomac, de nausées ou de vomissements.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés. Contient des distillats de pétrole - Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.
Informations générales	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Poudre chimique. Dioxyde de carbone. Mousse antialcool.
---------------------------------------	---

Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Liquide et vapeur très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	<p>Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.</p> <p>Déversements importants : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.</p> <p>Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.</p> <p>Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits</p>
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit. Tenir le récipient bien fermé. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un récipient fermé, à l'écart des matériaux incompatibles. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Tenir à distance de toute source de chaleur, de toute étincelle, et de toute flamme. Ne pas entreposer à températures dépassant 120°F (49°C). Entreposer dans le secteur bien-aéré, loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme. Tenir hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	500 ppm	
	MPT	250 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	LECT	300 ppm	
	MPT	200 ppm	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
	MPT	20 ppm	
Isopropanol (CAS 67-63-0)	LECT	400 ppm	
	MPT	200 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	150 ppm	
	MPT	100 ppm	

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	1800 mg/m3 750 ppm	
	MPT	1200 mg/m3 500 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	LECT	885 mg/m3 300 ppm	
	MPT	590 mg/m3 200 ppm	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	MPT	200 mg/m3	Vapeur.
	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
	LECT	543 mg/m3	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	MPT	125 ppm	
	MPT	434 mg/m3 100 ppm	
Isopropanol (CAS 67-63-0)	LECT	984 mg/m3 400 ppm	
	MPT	492 mg/m3 200 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	651 mg/m3 150 ppm	
	MPT	434 mg/m3 100 ppm	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	500 ppm	
	MPT	250 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	LECT	100 ppm	
	MPT	50 ppm	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	MPT	200 mg/m3	Non aérosol.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	1 mg/m3	Brouillard.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	MPT	20 ppm	
Isopropanol (CAS 67-63-0)	LECT	400 ppm	
	MPT	200 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	150 ppm	
	MPT	100 ppm	

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	500 ppm	
	MPT	250 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	LECT	300 ppm	
	MPT	200 ppm	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	MPT	20 ppm	
Isopropanol (CAS 67-63-0)	LECT	400 ppm	
	MPT	200 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	150 ppm	
	MPT	100 ppm	

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	500 ppm	
	MPT	250 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	LECT	300 ppm	
	MPT	200 ppm	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	MPT	20 ppm	
Isopropanol (CAS 67-63-0)	LECT	400 ppm	
	MPT	200 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	150 ppm	
	MPT	100 ppm	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	2380 mg/m3 1000 ppm	
	MPT	1190 mg/m3 500 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	LECT	300 mg/m3 100 ppm	
	MPT	150 mg/m3 50 ppm	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	LECT	543 mg/m3	
		125 ppm	
	MPT	434 mg/m3	
		100 ppm	
Isopropanol (CAS 67-63-0)	LECT	1230 mg/m3	
		500 ppm	
	MPT	983 mg/m3	
		400 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	651 mg/m3	
		150 ppm	
	MPT	434 mg/m3	
		100 ppm	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	15 minutes	750 ppm	
	8 heures	500 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	15 minutes	300 ppm	
	8 heures	200 ppm	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	15 minutes	250 mg/m3	Vapeur.
	8 heures	200 mg/m3	Vapeur.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	15 minutes	10 mg/m3	
	8 heures	5 mg/m3	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	15 minutes	125 ppm	
	8 heures	100 ppm	
Isopropanol (CAS 67-63-0)	15 minutes	400 ppm	
	8 heures	200 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	15 minutes	150 ppm	
	8 heures	100 ppm	

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Acétone (CAS 67-64-1)	25 mg/L	Acétone	Urine	*
Butanone (CAS 78-93-3)	2 mg/L	MEK	Urine	*
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	0.15 g/g	Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxylique	Créatinine dans l'urine	*
Isopropanol (CAS 67-63-0)	40 mg/L	Acétone	Urine	*
Xylène (CAS 1330-20-7)	1.5 g/g	Acides méthylhippuriques	Créatinine dans l'urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites pour l'ACGIH.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau**Protection des mains**

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter un vêtement de protection approprié. Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Suivre les bonnes pratiques hygiéniques et de ménage. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide
État physique	Liquide.
Forme	Liquide
Couleur	Clair à l'obscurité
Odeur	Caractéristique Aromatique.
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	> 93.33 °C (> 200 °F)
Point d'éclair	3.9 °C (39.0 °F) TVC
Vitesse d'évaporation	< 1 (AcBu = 1)
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	51.2 mmHg @ 20°C
Densité de vapeur	> 1
Densité relative	0.87

Solubilité	
Solubilité (eau)	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. La chaleur, flammes nues, décharge statique, étincelles et d'autres sources d'allumage.
Matériaux incompatibles	Acides forts. Agents comburants forts. Halogènes Isocyanates Chlore
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Irritants.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Peau	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique grave. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acétone (CAS 67-64-1)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 15800 mg/kg, Health Canada (HSA)
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	76 mg/l/4h, Health Canada (HSA)
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	5800 mg/kg, Health Canada (HSA)
Butanone (CAS 78-93-3)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 10 ml/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	souris	38000 mg/m ³ , 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	2193 mg/kg, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	17.8 ml/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	17629 mg/m ³ , 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	3500 mg/kg, ECHA
Isopropanol (CAS 67-63-0)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	13900 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	25000 mg/m ³ , 6 heures, ECHA 16970 mg/l/4h, HMIRA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	5840 mg/kg, ECHA
Xylène (CAS 1330-20-7)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	12126 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	29000 mg/m ³ , 4 heures, ECHA 6700 ppm, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	3523 mg/kg, ECHA
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	

Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.
Jours de récupération	Pas disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.
Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer. Voir ci-dessous.
Carcinogènes selon l'ACGIH	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	Volume 33, Supplement 7 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Volume 77 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Volume 47, Volume 71 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Effets chroniques	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Autres informations	Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Les composants de ce produit ont été identifiés comme pouvant avoir des effets négatifs sur l'environnement.
Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Acétone (CAS 67-64-1)			
Crustacés	CE50	Daphnia	13999 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	10294 - 17704 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/L, 96 heures
Butanone (CAS 78-93-3)			
Crustacés	CE50	Daphnia	520 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Vairon à tête de mouton (Cyprinodon variegatus)	> 400 mg/L, 96 heures
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	2.9 mg/L, 96 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)			
Crustacés	CE50	Daphnia	1000 mg/L, 48 heures
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)			
Algues	IC50	Algues	4.6 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	2.1 mg/L, 48 heures

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1.37 - 4.4 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	7.5 - 11 mg/L, 96 heures
Isopropanol (CAS 67-63-0)			
Algues	IC50	Algues	1000 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	13299 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 1400 mg/L, 96 heures
Xylène (CAS 1330-20-7)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	7.711 - 9.591 mg/L, 96 heures
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
Potentiel de bioaccumulation			
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Examiner les exigences gouvernementales locales et provinciales/de l'État avant l'élimination. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Généralités	Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous. Polluant marin réglementé par l'IMDG.
Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)	
Requêtes fondamentales pour le transport:	
Numéro UN	UN1263
Appellation réglementaire adéquate	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures) avec au plus 20 % (masse) de nitrocellulose, si la teneur en azote de la nitrocellulose ne dépasse pas 12,6 % (masse)
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	II
Dispositions particulières	59, 142



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois. Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

Butanone (CAS 78-93-3)	1 TONNES
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	1 TONNES
Isopropanol (CAS 67-63-0)	1 TONNES
Xylène (CAS 1330-20-7)	1 TONNES

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Acétone (CAS 67-64-1)	Classe B
Butanone (CAS 78-93-3)	Classe B

Situation SIMDUT Dangereux

Règlements internationaux

Classification SIMDUT Exempt – Bien de consommation

Inventaires

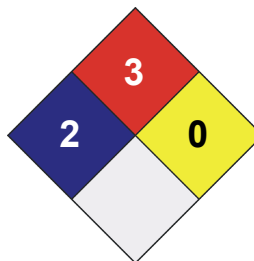
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 2
Inflammabilité	3
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Date de publication 10-Février-2021

Date de la révision 10-Février-2021

Version n° 02

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021